

AVANT-PROPOS

Le terme d' "énonciation" fait problème, nous dit M. Arrivé dans ce numéro. On pourrait ajouter qu'un tel problème a peu de chances d'être un jour convenablement résolu. A-t-on d'ailleurs jamais rencontré dans les sciences du langage des définitions stables et univoques susceptibles de satisfaire chacun ? L'expérience nous inciterait plutôt à penser modestement que toute notion doit être replacée dans son cadre conceptuel et qu'il faut lui donner sa dimension historique.

Une fois admises "la difficulté qu'il y a en général à écrire dix lignes ayant le sens commun en matière de faits de langage", comme l'écrivait Saussure à Meillet, et la nécessité de mettre entre parenthèses, voire de rejeter toute prétention à l'universalisme, trébuchet trop commode de l'analyse formelle, le paysage devrait s'éclaircir quelque peu.

Dans les années soixante, on ne parlait pas d'énonciation et si on retenait parfois le mot, c'était pour en réclamer aussitôt l'effacement devant son corrélat l'énoncé. L'énonciation "produisait" l'énoncé, mais seul l'énoncé était en question, c'était le seul segment de *discours* analysable.

On le voit, "énoncé" et "discours" sont liés comme l'élément au tout. Mais un troisième terme, renvoyant à une notion isolée depuis le XVIII^e siècle, du moins en France, la "phrase", bénéficiait d'un statut privilégié. Elle n'est d'abord, elle aussi, qu'un segment, un segment d'énoncé. Si le discours, dit Z. S. Harris, est un "énoncé suivi", "il se trouve que, dans toutes les langues, presque tous les résultats obtenus concernent un type d'énoncé relativement court qu'on peut appeler phrase". Je laisse de côté pour l'instant un quatrième terme, le "texte", simple support de l'analyse pour Harris. Ainsi s'ordonnent par englobements successifs la phrase, l'énoncé, le discours¹.

Mais en ce point, nouvelle difficulté affectant toute la série : par "phrase", on entendait en fait, à cette époque où prévalait fortement le principe d'immanence, "proposition", et l'on pouvait écrire, sans crise de conscience particulière, que le "problème de l'analyse du discours rejoint le problème plus général des systèmes logiques"². C'est dire qu'un phénomène linguistique était réduit à un problème d'ordre logique. Les théories avaient beau se succéder, elles restaient ainsi fidèles au monde

¹Z. S. Harris, "Analyse du discours", «*Language*», n°28, 1952 ; traduit in «*Langages*», n°13, 1969, p. 8-9.

²J. Sumpf et J. Dubois, "L'Analyse du discours", «*Langages*», n°13, 1969, p. 7.

aristotélicien, à sa “logique immanente” (Bergson). Le schème sujet-prédicat noté par les médiévaux

S+P

était censé représenter le noyau phrastique *ou* propositionnel. Il faut insister sur l'équivalence. Chomsky adoptait en 1957 dans *Syntactic Structures* une formulation analogue combinant, dans l'ordre, un groupe nominal (NP, Noun Phrase) et un groupe verbal (VP, Verb Phrase) :

NP+VP³

quitte à déclarer, à l'encontre de Harris, selon E. Bach, que c'était là une simple hypothèse de travail, une composition qu'il conviendrait en définitive de valider ou d'invalidier⁴.

Ce que nous avons dit de l'énoncé et de sa constellation met en lumière l'influence grandissante dès ce temps-là de la linguistique américaine. Mais un autre courant — européen cette fois —, relevant néanmoins du même principe immanentiste, donnait une valeur bien différente à la notion d'“énoncé”. Il était, là aussi, un segment de discours, là aussi, une unité soumise à des règles, mais il prenait place dans un univers sémantique et narratif, et non plus strictement syntaxique. Voilà “un problème actuel en France”, notait A.-J. Greimas en 1966, qui “ne provoque, pour le moment, que peu d'intérêt aux États-Unis”. Le sémanticien posait l'existence de “formes transphrastiques du discours” et les dotait d'une “structure algorithmique” et achronique, en somme d'une orientation signifiante, plus précisément d'une finalité à l'intérieur d'un ensemble clos⁵.

Il est clair cependant qu'il ne pouvait échapper au théoricien que son effort de réduction l'amenait à ne prendre en compte qu'une partie de l'activité de langage. Aussi bien, Aristote avait-il pris soin de distinguer le “discours” proprement dit de la “proposition” : “tout discours (λόγος) n'est pas une proposition (ἀποφάνσις), mais seulement le discours dans lequel réside le vrai ou le faux, ce qui n'arrive pas dans tous les cas : ainsi la prière est un discours, mais elle n'est ni vraie ni fausse” (*Sur l'interprétation*, 17a). Seule la proposition, lieu où se conjoignent la réalité et la vérité, s'exprime à la troisième personne — “la portion objective du langage”, disait Bréal — et exclut, du coup, le “je” et le “tu”. Dans le schéma traditionnel

S+P (ou S est P)

“on tient pour accordé que le sujet est posé en lui sous la forme de la troisième personne” :

x est ...

“Ainsi on présuppose que la première et la deuxième personnes, le jugement : «je suis...», «tu es...», n'est pas l'expression d'une effectuation

³On peut relever que “phrase” en anglais est défini sous la rubrique “linguistics” par “part of clause” (syntagme) et “clause” est traduit par “proposition” («Dictionnaire Hachette-Oxford», 1994).

⁴E. Bach, “Linguistique structurelle et philosophie des sciences”, «Diogenes», n°51, 1965, p. 132.

⁵Je me réfère à l'exposé fait par A.-J. Greimas devant la «Société d'Etudes de la Langue Française» (SELF) le 19-IX-1966.

logique de signification (...). Cette présupposition exigerait (...) d'être examinée"⁶.

La linguistique de l'énonciation ou encore linguistique du discours — dont l'impact est devenu sensible dans les années soixante-dix — s'est appliquée à mener cet examen⁷. Elle aura permis d'abord de cesser de confondre jugement attributif et jugement discursif. En passant de l'un à l'autre, on change de domaine : précisément de l'énoncé à l'énonciation, de l'orientation logique à la perspective phénoménologique. La revendication d'apodicticité du logicien doit faire place à "l'évidence du sujet qui juge effectivement"⁸.

C'est cette activité du jugement que j'ai rangée naguère sous la modalité faïtière du "méta-vouloir". Benveniste l'a dénommée "assomption". Mais, comme on le voit à l'examen du terme d'assomption, le processus est réduit à une opération *a posteriori*, à un acte de réflexivité :

J'assume ce que je dis, à savoir ce que je viens de dire.

Or, l'énonciation doit encore recouvrir l'acte de langage dans son principe :

J'affirme que je suis Je.

Par cet acte d'assertion, le locuteur se désigne comme tel, il se prend pour référent de son propre discours. Il se désigne et non il se dénomme. Il fait connaître que le langage et son support — lui-même — appartiennent au réel. Je renvoie à la corrélation présentée par Benveniste dès 1956 : l'instance de discours met en scène un indicateur linguistique et une personne ; un référé et un référent, une forme et une substance. Dans cette perspective, il n'est plus possible de dire que le référent est "extralinguistique" ; ce serait adopter le paradigme immanentiste. Le référent est inhérent à l'acte de langage. Telle est l'option phénoménologique dont j'ai essayé de montrer qu'elle était aussi celle de Benveniste et qu'elle s'appuyait sur un principe de réalité⁹.

Avec l'énonciation, le locuteur, c'est-à-dire une personne, un être de chair, nous-mêmes, et non un sujet transcendantal, établit son rapport au monde. Je reprends ce que dit Benveniste en 1970 : "dans l'énonciation, la langue se trouve employée à l'expression d'un certain rapport au monde"¹⁰. L'emploi du mot "langue" ne doit pas faire illusion ; il s'agit de la langue "convertie" en discours : le locuteur énonce un discours qui lui permet de se repérer dans le monde et de se faire connaître à autrui. "L'énonciation est une saisie du réel"¹¹. C'est sur cet acte premier que repose la "signification". Par le discours, le locuteur — disons maintenant l'*instance énonçante*, pour ne pas réduire l'énonciation à ses deux paramètres traditionnels, l'oralité et la rationalité —, génère son ou ses univers de signification. C'est même la définition que l'on peut donner du

⁶E. Husserl, «Expérience et jugement» (1939), PUF, 1970, p. 20.

⁷L'observateur attentif aura remarqué que dans ces années charnières se sont développées des disciplines comme la pragmatique (à sa suite l'analyse conversationnelle), la psychanalyse lacanienne appliquée aux textes littéraires, la génétique textuelle et, sur un autre plan, les neurosciences. J. Petitot souligne l'importance prise ces dernières années par le concept de "naturalité" dans l'étude du langage, "incompatible avec les dogmes formalistes et fonctionnalistes sur la centralité de la syntaxe", «Sémiotiques», n°6-7, 1994, p. 6.

⁸E. Husserl, *loc. cit.*

⁹J.-C. Coquet, "Réalité et principe d'immanence", «Langages», n°103, 1991 et "Note sur Benveniste et la phénoménologie", «LINX», 1992.

¹⁰E. Benveniste, «Problèmes de linguistique générale», II («PLG II»), Gallimard, 1974, p. 82.

¹¹P. Ricœur, «Le Conflit des interprétations», Seuil, 1969, p. 8. Le discours est signifiant dans la mesure où il dit

“quelque chose de quelque chose” (Aristote). Il est clair cependant que dans l'esprit de P. Ricœur l'acte de discours ne peut être détaché de son énonciateur. C'est ce point de vue que j'adopte.

¹²M. Merleau-Ponty, «Phénoménologie de la perception», Gallimard, 1945, p. 249-250.

¹³M. Merleau-Ponty, «Signes», Gallimard, 1960, p. 211.

¹⁴P. E. Jones, “Anaphore et épistémologie”, «Sémiotiques», n°8, 1995, p. 21 et p. 23.

discours dans cette perspective de phénoménologie linguistique : le discours n'est autre que cette activité de langage (ou son produit) qui, rapportée à une ou plusieurs instances énonçantes, génère x univers de signification. Ainsi se fonde l'analyse de phénomènes primordiaux qui jusqu'alors avaient échappé à l'attention du linguiste, mais pas du phénoménologue. Un seul exemple pris chez Merleau-Ponty : “Je ne peux pas dire que je vois le bleu du ciel au sens où je dis que je comprends un livre (...). Si je voulais traduire exactement l'expérience perceptive, je devrais dire qu'on perçoit en moi et non pas que je perçois”¹². Sous le couvert d'un indicateur linguistique (ici le “je” de “je vois le bleu du ciel” et de “je comprends un livre”), deux instances jouent une partie distincte. L'activité de perception en effet met en branle des processus de sensorimotricité tout différents de ceux que réclame l'activité cognitive. Or il est clair que l'analyse du discours ne doit négliger aucune de ces deux sources d'information ; qu'elle doit tenir compte de leur hétérogénéité et ne pas se laisser arrêter par le fait que la première n'est accessible que par la médiation de la seconde. Cette médiation, inéluctable du moins sur le plan du langage, explique sans doute que le chercheur a conféré une place privilégiée, quasi exclusive, au domaine des représentations lié à l'actant sujet (doté de jugement par définition) au détriment du domaine de la perception lié à un actant que j'ai proposé de dénommer “non-sujet” (dépourvu de toute activité judiciaire). Pourtant, et c'est bien la leçon de Husserl, “l'expérience sensible [est le] «fondement de droit» (*Rechtsgrund*) pour toutes les constructions de la connaissance”¹³. Ainsi fait valoir ses droits dans l'établissement d'un univers de signification ce que j'appellerai un prime actant intégrant deux instances énonçantes, l'une sujet, l'être rationnel, l'autre non-sujet, l'être corporel.

Ce clivage a été repéré depuis longtemps même si l'analyse traditionnelle ne retient que la face sujet et particulièrement celle du sujet transcendantal. Rien de plus facile à reconnaître qu'un “sujet rationnel interchangeable” (F. François, p. 44). Il suffit d'instaurer le primat de la langue et donc du paradigme immanentiste pour que s'efface le discours et sa pluralité d'instances.

Si le lecteur retourne à sa bibliothèque et feuillette les derniers numéros de *Sémiotiques*, il verra que les auteurs sont amenés à ne retenir que le seul concept de rationalité avec ses variables, la cohérence et l'intentionnalité. Je reprendrai une remarque critique de P. E. Jones : “le texte comme unité communicative stratégique, prise dans sa totalité” cède le pas devant les modèles construits, ainsi “l'univers-de-discours” de J. Lyons ; les “chercheurs s'éloignent de la forme sensible, verbale, du langage pour entrer dans un monde où la structure sémantique du texte, ses propositions essentielles, son contenu informationnel ou cognitif, semblent être représentés, donc «accessibles», directement, sans l'encombrement des mots”¹⁴.

Même sans aller jusqu'à ce terme extrême du "modèle mental" (Johnson-Laird), lieu du pur calcul, on peut proposer des modèles sans doute moins forts mais qui cherchent à respecter la spécificité du phénomène linguistique, ainsi celui des "représentations discursives"¹⁵. On se retrouve alors sans surprise sur les positions de Harris. Pour lui le discours est un "énoncé suivi" ; on dit maintenant, d'une manière équivalente : le discours est un "ensemble cohérent de phrases"¹⁶. Qu'il faille imputer la cohérence à l'énonciateur ou au récepteur ou aux deux, ou même, comme le fait U. Eco dans la tradition de l'analyse structurale, à l'œuvre même (*intentio operis*), la notation est récurrente. Elle rappelle d'ailleurs que le domaine d'origine du discours est la rhétorique dont le fonctionnement suppose les processus argumentatifs et, plus généralement, le raisonnement¹⁷.

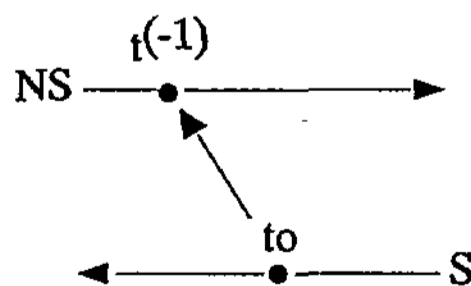
Une telle approche risque de paraître réductrice dans la mesure où elle fait bon marché de l'un des traits définitoires de l'énonciation : la pluralité des instances énonçantes. J'ai déjà relevé le couple sujet/non-sujet. Cette catégorie du prime actant peut nous servir à prendre en charge les comportements et leurs transcriptions verbales qui échappent au domaine de la rationalité. On ne peut éviter en effet la question : "Qui parle ?", ou plus justement : "Quel est le statut de l'instance énonçante ? Sujet ou non-sujet ?". Dans ce numéro, F. François la formule ainsi : "Qui parle à travers ma bouche ?" (p. 45).

Faisons ici une remarque d'une portée générale. Chaque instance bénéficie d'un régime temporel différent. On accordera facilement que l'expérience perceptive ou praxique (le mode du "je peux") du non-sujet précède nécessairement le constat ou l'analyse éventuels du sujet. F. François le note : dans

"J'ai encore fait une bêtise",

"le «je» qui parle est (...) «normalement» dissocié du «je» de la bêtise". Cette dissociation met en valeur le fait que le sujet, l'être rationnel, ("le «je» qui parle") a la capacité d'évaluer le comportement de ce "je" qui a agi sans savoir ce qu'il faisait, le non-sujet ("le «je» de la bêtise").

Un diagramme résumera mon propos :



Temporalité du prime actant

NB : l'axe temporel du sujet est orienté réflexivement ; l'évaluation est située en t_0 ; celui du non-sujet est orienté chronologiquement ; l'acte est situé en $t(-1)$.

¹⁵"Nous croyons, (...) comme Schnedecker et Charolles et comme Kleiber, que nous élaborons des représentations discursives lorsque nous interprétons des discours", écrit W. De Mulder, "Prolégomènes à une théorie mentaliste des référents évolutifs", «Sémiotiques», n°8, 1995, p. 109 et p. 127.

^{16A.} Molendijk et C. Vet, "Interprétation, référence et cohésion", «Sémiotiques», n°9, 1995, p. 64.

^{17V.} W. De Mulder, *op. cit.*, p. 114-115 ; U. Eco, "Notes sur la sémiotique de la réception", «Actes sémiotiques : documents», n°81, 1987, p. 22 et p. 26.

Une autre façon de mettre en évidence le dédoublement du prime actant est d'embrasser le point de vue psychanalytique. C'est ce que fait M. Arrivé reprenant (p. 34) l'analyse du "ne" discordantiel proposée par Damourette et Pichon et reformulée par Lacan. Dans l'exemple :

Je crains qu'il ne vienne,

la présence du "ne" apporte la "preuve" qu'il y a bien "discordance entre l'énonciation et l'énoncé" et donc deux instances clivées. "Le sujet [du] désir est-il désigné par le *Je* du discours ? Que non ! puisque celui-ci n'est que le sujet de l'énoncé", commente Lacan. Le "ne" marque une "béance". C'est lui le révélateur du sujet de l'énonciation. "En tant que perçoit son désir, [le sujet de l'énonciation] n'est pas ailleurs que dans ce *ne*".

Il suffit de pousser encore un peu l'examen pour qu'apparaisse comme nécessaire le recours à un second couple actantiel formant système avec le premier. L'analyse du discours en effet implique l'introduction de la notion de force : Benveniste en témoigne. Quand, pour rester dans le registre de la psychanalyse, il fait état de l'éclairage freudien sur "l'activité verbale", il ne manque pas de relever la correspondance entre l'inconscient et la "force anarchique que refrène ou sublime le langage normalisé". Il utilise la même référence pour traiter de la blasphémie et de l'euphémie. Il fait encore appel à la force pour aborder le phénomène de la passion par le biais de l'analyse des prépositions spatiales¹⁸. Ce point de vue perdure dans la sémantique contemporaine : la notion de force est l'une des principales catégories du langage : "The semantic category of force dynamics (...) must be recognized as one of preeminent conceptual organizing categories of language"¹⁹. Reprenons l'exemple de F. François tel qu'il le modifie (p. 46) :

"Je sens que je fais une bêtise"

ou

"Je vais faire une bêtise, (mais c'est plus fort que moi)".

Il suffit, pour illustrer le fait, au demeurant bien connu, qu'une force contre laquelle nous ne pouvons rien agisse en nous pour nous faire faire ce que l'être rationnel, le sujet que nous sommes aussi ne voudrait pas faire. Un adage stoïcien le disait déjà fort bien : il y a des choses qui dépendent de nous et d'autres qui n'en dépendent pas. A l'univers de l'autonomie, de la liberté, s'oppose ainsi l'univers de l'hétéronomie, de la dépendance. Encore faut-il ajouter que cette dépendance est absolue, qu'elle soit momentanée ou permanente, puisque la force qui s'exerce en nous, dans notre corps, est irrépressible²⁰. P. Dahlet relève (p. 117) dans un texte ancien de Benveniste concernant l'expression de l'"éternité" une notation sur "la force qui anime l'être et le fait vivre". Or, dirait le phénoménologue, cette force ne peut prendre sa source que dans la

¹⁸V. J.-C. Coquet, "Benveniste et le discours de la passion", «LIX», à paraître.

¹⁹L. Talmy, "Force Dynamics in Language and Thought", «Parasession on Causatives and Agentivity», Chicago Linguistic Society, 1985, p. 41.

²⁰"Irrépressible" est aussi le qualificatif retenu par Laplanche et Pontalis dans leur article sur la "pulsion", in «Vocabulaire de la psychanalyse», PUF, 1967.

“nature”, “toujours comme déjà là avant nous et cependant neuve sous notre regard”²¹. C’est bien la perspective adoptée par Benveniste : “la force de vie, impliquant recreation incessante du principe qui la nourrit, suggère à la pensée l’image la plus instante de ce qui se maintient sans fin dans la fraîcheur du toujours neuf”.

²¹M. Merleau-Ponty, “Annuaire du Collège de France”, in «Temps modernes», n°184-185, 1961, p. 237.

Ce type de force interne entre dans le registre de la “non-personne”, du /il/, comme son corollaire, la force externe. C’est la raison pour laquelle, face au prime actant, instance de la subjectivité, de l’intersubjectivité et du corps propre, la dénomination de “tiers” s’imposait d’elle-même : tiers actant immanent ou transcendant selon son point d’impact. Si le tiers actant immanent fait couple avec le non-sujet (dans les deux cas le corps construit son univers de signification — le corps percevant, le corps agissant, le corps souffrant, etc.), le tiers actant transcendant est une *projection* du sujet dans le champ de l’hétéronomie. Il s’agit alors de ces “voix” qui s’imposent à nous, lorsque, “porteurs de telle ou telle figure institutionnelle” (F. François, p. 44), nous représentons la Raison, la Science, le Progrès, la Divinité, etc.²². Les “énonciateurs statutaires” (*ibid.*, *loc. cit.*), sont facilement repérables en ceci que leur discours véridictoire prétend à la plus grande extension. “Lieu de garantie de tout jugement, l’accord déjà là dans les conventions institutionnelles donne au jugement social, transcendant aux individus, la force performative propre aux énonciations qu’il suffit d’énoncer pour réaliser les actes qui y sont désignés” (J. Poulain, p. 77).

²²Pour reprendre une formulation de J. Poulain, l’instance s’identifie à un “tiers institutionnel”, “tiers totémique, paternel, étatique ou juridique”, précise-t-il in “Le Filtre de la vérité”, «Critique», n°430, 1983, p. 223.

Placés dans une situation de pouvoir figuré comme irréversible (irréversible de droit, sinon on ne pourrait pas invoquer le tiers actant transcendant), ces énonciateurs, substituts de l’instance transcendante, “disent toujours ce qu’il faut” (J. Poulain, *loc. cit.*).

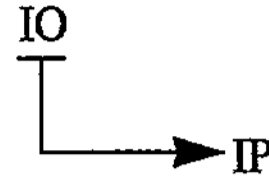
Soit ce système catégoriel, formé par les quatre instances énonçantes, nécessaires, me semble-t-il, à l’analyse du discours :

Relation d’autonomie	sujet	non-sujet
Relation d’hétéronomie	tiers actant transcendant	tiers actant immanent

J’ai évoqué le phénomène de la projection en présentant le tiers actant transcendant. C’est aussi ce mécanisme qui entre en jeu chaque fois que nous passons du côté de l’ “objectivité”. Le problème est d’une portée générale. Benveniste notait par exemple en 1958 que l’on changeait de régime sémantique selon qu’on associait à tel ou tel type de verbe un *je* ou un *il*. “Je suppose que...” ne comporte pas le même effet de sens que “Il suppose que...”²³. Le *je* est un indicateur de subjectivité ; le *il* un indicateur d’objectivité.

²³E. Benveniste, «PLG I», p. 264-265.

Je dirai que le *il* est une instance projetée (IP) par le *je*, instance d'origine (IO) :



Toutefois cete présentation schématique élude la relation d'*intersubjectivité* nécessaire à l'établissement de la communication. On peut établir comme règle qu'avec la subjectivité et la corporéité est posé le problème premier de la *signification* et qu'avec l'*intersubjectivité* et l'*intercorporéité* est posé le problème second de la *communication*²⁴.

²⁴Je renvoie à la "communication intercorporelle" dont fait état, par exemple, Merleau-Ponty in «Signes», Gallimard, 1960, p. 27.

La contribution de L. Irigaray revêt de ce point de vue une grande importance. Elle souligne d'abord le fait que gommer les différences, c'est-à-dire négliger ou refuser de prendre en compte la spécificité de l'autre, profite au *il*, "le modèle ambiant" de nos sociétés (p. 16). Modèle aussi, comme on sait, du formalisme scientifique, si nous nous replaçons un instant dans le paradigme de l'immanence. A.-J. Greimas disait que le *il* était, peut-être avec le cheval, la plus belle conquête de l'homme.

²⁵E. Benveniste, «PLG I», p. 260.

Or l'analyse du discours nous impose d'approfondir le statut de l'interlocuteur. A l'encontre de la description linguistique que fait Benveniste du rapport hiérarchique entre le *je* dominant, et le *tu* dominé — "«ego» a toujours une position de transcendance à l'égard de *tu*"²⁵ —, L. Irigaray met en valeur "l'irréductibilité de chacun" (p. 23). Le *tu* n'est pas seulement la "personne non subjective en face de la personne subjective que «je» représente"²⁶ ; sans doute, par définition négative, on dira aussi que le *tu* ne peut fusionner dans un "nous magmatique" (p. 16) ni s'altérer dans un *il*, mais, par définition positive, on ajoutera que le *tu* ne peut être compris que replacé dans son rapport originaire au "tu, féminin-maternel" (p. 17). Ainsi se trouve fondée une différence structurelle entre le *je* masculin et le *je* féminin, puisque l'un s'oppose et que l'autre "fait comme" : "en quelque sorte comprise dans l'univers maternel, la fille en sortira en s'ouvrant à la différence de l'autre genre ; dès l'origine doublement exclu du monde maternel, le garçon compensera une telle déréliction par la survalorisation de l'homme-père, qu'il fera garant des idéaux, des lois, des pouvoirs" (p. 22).

²⁶Id., p. 232.

Le point commun de tous les articles de ce numéro est de rejeter une problématique de l'énonciation qui ne reposerait pas sur une critique de la notion de sujet, plus largement, de la subjectivité et de l'*intersubjectivité*. Une citation de F. Jacques résumera le propos : "la situation énonciative élémentaire, focalisée sur un locuteur responsable, est manifestement débordée" (p. 65). On vient encore d'en établir le constat avec l'irréductibilité des personnes en position de partenaires.

Un autre aspect de la communication non plus cette fois dialogale mais "inter-humaine" (P. Ricoeur) est illustré par le *texte*, le texte écrit. C'est l'objet habituel de la sémiotique qui, ainsi que nous l'enseigne le *Dictionnaire de linguistique* (Larousse, 1973), "vise les modes de signification" et a pour domaine "le texte comme pratique signifiante". F. Jacques, A. Loeffler, J. Ouzounova et I. Darrault apportent ici leurs contributions.

Comme nous l'avons fait pour le discours, il faut replacer la notion de texte dans le paradigme où elle est employée. Dans le paradigme de l'immanence, le texte est un ensemble clos et segmentable "jusqu'à exhaustion des possibilités d'analyse" (L. Hjelmslev). On n'observe pas de rupture aujourd'hui. C'est ainsi que — selon F. Rastier que je suis — "dans le domaine des recherches cognitives, les théories du texte les plus en vue restent rattachées à la problématique logico-grammaticale"²⁷.

Dans le paradigme de l'énonciation, le texte, au contraire, n'a pas perdu ses attaches avec la réalité. Par le texte, le "sujet", l'"écrivain", disait Benveniste — pour moi, l'instance d'origine — "s'énonce en écrivant et, à l'intérieur de son écriture, (...) fait des individus s'énoncer"²⁸. J. Ouzounova a choisi cette épigraphe à son article. Voilà l'optique la plus favorable au respect du principe de réalité : un lien est maintenu de l'instance d'origine à son texte, aux instances éventuellement multiples qu'il projette (narrateur, personnage...), et à leurs univers de signification : ainsi de suite, jusqu'à l'instance réceptrice (le lecteur), qui, en retour, peut influencer sur l'instance d'origine et l'amener à modifier son texte.

L'article d'I. Darrault, qui s'appuie sur l'analyse de la *split personality* d'Uspensky menée par R. Jakobson, fournit un autre exemple de filiation entre instance d'origine (l'auteur) et instance projetée (son univers textuel). Relevant le fait que la dissociation due à "une maladie mentale accompagnée de troubles de la parole" a pour signe clinique énonciatif la métonymie, I. Darrault montre l'usage que l'on pourrait faire de ces deux figures de la "rhétorique restreinte" (G. Genette), la métonymie et la métaphore — couplées respectivement au non-sujet et au sujet — pour établir une typologie des discours²⁹.

On peut objecter que le rapport à l'instance d'origine a tendance à se relâcher ou même à s'annuler. Il est vrai que les "mondes textuels sont largement déliés de la perception actuelle"³⁰. Qu'ils le soient totalement serait à démontrer. C'est en tous cas l'hypothèse des tenants du paradigme de l'énoncé. Mais pour autant que sont préservés les droits du texte à la "référence" ("la référence est donnée simultanément avec le sens" écrit F. Jacques, p. 64), le lien avec la réalité est conservé.

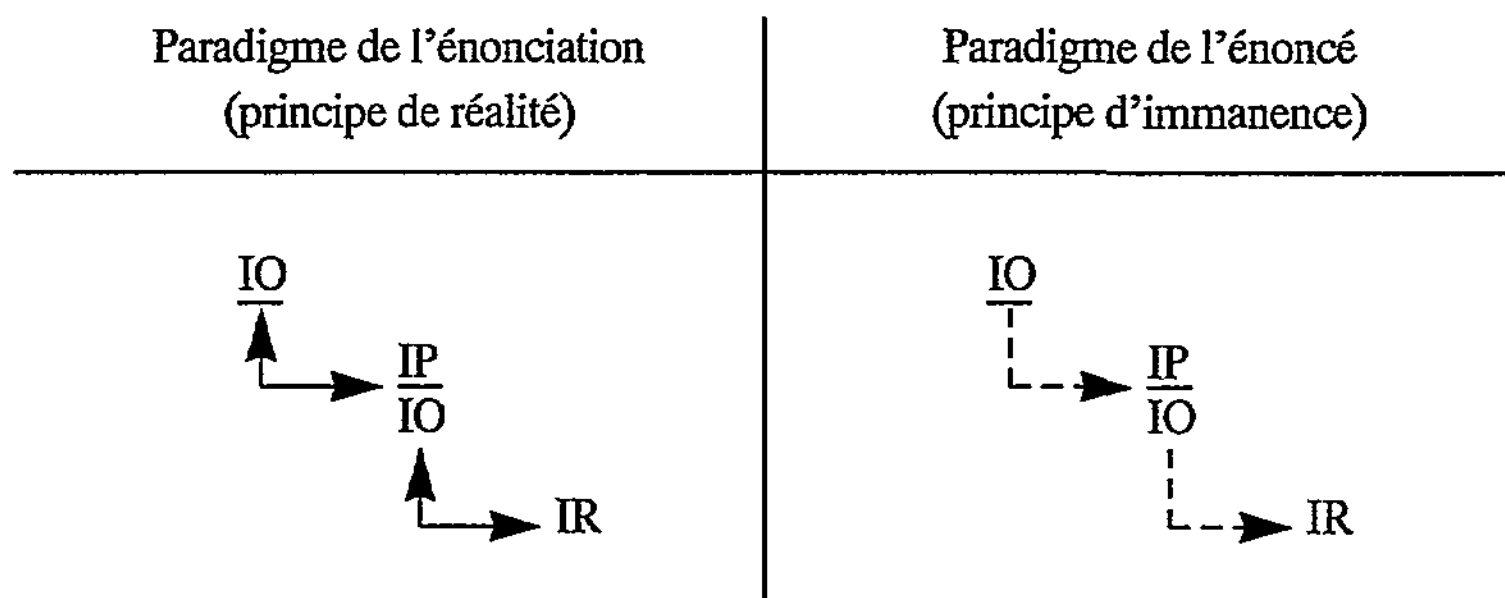
Je schématiserai pour conclure l'opposition des paradigmes de la manière suivante :

²⁷F. Rastier, "Problématiques du signe et du texte", *«Intellectica»*, n°23, 1996/2 (à paraître).

²⁸E. Benveniste, *«PLG II»*, p. 88.

²⁹R. Jakobson, *«Essais de linguistique générale»*, Minuit, 1963, p. 64-65.

³⁰F. Jacques, "Rendre au texte littéraire sa référence", *«Sémiotiques»*, n°2, 1992, p. 121.



NB : IO (instance d'origine) ; IP (instance projetée) ; IR (instance réceptrice).
 Les pointillés (opposés au trait plein) signalent la "rupture" avec la réalité. Il n'y a pas de remontée de l'instance de réception vers l'instance d'origine dans le paradigme de l'énoncé.

Le numéro comprend quatre sections. La première regroupe les articles concernant la subjectivité et l'intersubjectivité (**L. Irigaray, M. Arrivé, F. François**). La deuxième se focalise sur la "dimension de communicabilité" (**F. Jacques, J. Poulain**). La troisième met en lumière l'originalité de l'"entreprise énonciative" de Benveniste (**P. Dahlet**). La dernière enfin est consacrée aux analyses textuelles (**A. Loeffler, J. Ouzounova et I. Darrault-Harris**).

Jean-Claude Coquet